

JANVIER 2019

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- **Ecole**
- **PCS**
- Travaux
- **PLU**
- Beurk!







LE MOT DU MAIRE

Durant ces six derniers mois, l'essentiel du travail fait par la municipalité a été consacré à la rédaction de deux documents imposés par les services de l'Etat : Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) d'une part et le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) d'autre part. Le P.C.S. est aujourd'hui terminé et a reçu l'approbation de l'Etat. Le P.L.U. quant à lui rentre dans la phase de consultations.

Cette phase se déroulera en deux temps : dès maintenant, un « cahier Comité des Fêtes de concertation » mis à disposition, en mairie, de tous les administrés, puis, dans quelques semaines, une Enquête Publique dont nous préciserons le déroulement le temps venu. Ces deux documents définiront, pour les années à venir, les règles de mise en sécurité des biens et des personnes pour l'un et les règles d'urbanisme pour l'autre. Dans les pages suivantes nous reviendrons plus longuement sur ces deux documents.

> Comme dans toutes les communes de France, un « cahier de doléances » est également ouvert. Ayant redécouvert l'existence d'un pays réel dont les préoccupations au quotidien n'ont que peu de rapport avec les leurs, nos gouvernants ont donc mis en place un outil « d'écoute et de concertation ». Au vu de la méthode de « concertation » qui a accompagné la réintroduction des ours dans les vallées, le doute quant à la réussite de cette nouvelle séquence est permis. Restons malgré tout optimistes!

> En ce début janvier, le temps est aussi aux vœux. Le Conseil Municipal et les employés communaux souhaitent donc à chacun d'entre vous une très bonne et heureuse année 2019.

> Rappel: toutes les délibérations prises lors des conseils municipaux, sont consultables sur :

> > www.mairie-bielle.fr

Ecole

A la rentrée scolaire, une nouvelle équipe pédagogique a pris place à l'école. Mme
 Labourdette Professeur des Ecoles, et Mme Deret Atsem. Bienvenu à toutes les deux.

Le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) a financé l'achat de nouveaux tricycles et trottinettes. Les enfants ont été heureux de pouvoir profiter de ce nouveau matériel aussi bien pendant les récréations que lors des séances de sport.



Plan Communal de Sauvegarde

Nous avons sollicité quelques habitants du village afin de servir de relais entre les habitants et la cellule de crise. Leur rôle est de permettre à la municipalité d'avoir, en cas de besoin, un état précis de la situation sur le terrain. Vous trouverez ci-dessous la liste des secteurs de la commune ainsi que le nom de ces personnes relais que nous remercions vivement pour leur participation.

Secteur	Responsable
Chemin du Cimetière + Rue de Poey + Rue Laslie + Rue de l'Eglise + Rue des cordonniers	M. Fernand LAGOUARRE
Impasse aux Hours	M. Jean-Bernard AYCAGUER
Lotissement La Bacou + Rue des platanes	Mme Maria TRESMONTAN
Rue Marque-Debaigt + Place de la Mairie	M. Christian LAJOURNADE
Entrée nord du village + Rue du Bénou (jusqu'au croisement de la rue Marque-Dessus) + Rue Marque-Dessus + Allée des Arrius	M. Michel MOURET
Rue du Boilà + Rue d'Aspeigt + Chemin du Moulin	Mme Elisabeth ESTOPEY
Impasse Bourdalat + Chemin Lasserre + Haut de la rue du Bénou	M. Thierry LOU-POUEYOU
Quartier Laspalettes	M.et Mme DARD
Quartier L'Ayguelade et Quartier Lanajus	M. Daniel PARIS

Vous trouverez ci-joint le document d'information communal sur les risques majeurs qui récapitule les conduites à tenir et les bons réflexes à adopter. Conservez-le.

N'oubliez pas de signaler au secrétariat de la mairie si cela n'est pas déjà fait les personnes qui auraient besoin d'aide ou d'une attention particulière en cas de sinistre.

Les travaux



Tout au long du deuxième semestre 2018, la commune a poursuivi un programme de travaux destiné à améliorer l'état des rues du village. Entre réfection totale du revêtement pour quelques-unes et simple consolidation pour toutes les autres, c'est plus de 50 000,00 € du budget de fonctionnement qui ont été consacrés à cette nécessaire rénovation. Ce programme sera poursuivi cette année en tenant compte des finances de la commune. Un chemin goudronné a aussi été réalisé pour remplacer l'ancien caillebotis donnant accès à l'école.

A cela il faut ajouter l'entretien des réseaux. Vieux de plus de 80 ans dans certains quartiers, le plus souvent en fonte, parfois même avec des adductions aux particuliers en plomb, le réseau d'eau potable subit l'usure du temps. La succession de petites secousses sismiques, la circulation des voitures et poids lourds sur les chaussées le fragilisent chaque jour un peu plus, entraînant des travaux de réparation en urgence.



Côté investissement, le hangar communal commence à prendre forme et les travaux de réhabilitation de la grande salle de la Maison des Associations débuteront dans quelques jours. Le café-épicerie est lui aussi prêt pour un nouveau départ.



Retour sur le PLU

Suite à la réunion publique qui s'est tenue le 19 décembre dans la salle municipale de la place de la Mairie et à laquelle vous avez été nombreux à assister, il nous a paru nécessaire d'apporter quelques précisions.

Aujourd'hui, et ce depuis mars 2017, date à laquelle l'Etat a mis fin par décret à l'ensemble des Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.), la commune de Bielle ne dispose d'aucun document d'urbanisme. Chaque déclaration de travaux, chaque permis de construire est donc instruit par la Préfecture. En l'absence de zonage (disparu avec le P.O.S.), les seules autorisations à construire délivrées à ce jour ne peuvent concerner que les zones déjà construites ou en continuité avec celles-ci. L'un des buts du P.L.U. est donc de pouvoir offrir à l'urbanisation de nouveaux espaces adaptés tout en prenant en compte les aspects architecturaux, environnementaux et paysagers imposés par la loi.

Non seulement ce PLU ne constitue donc pas un recul ou un appauvrissement de la commune par rapport à la situation actuelle, bien au contraire il est l'occasion pour les biellois de se réapproprier l'avenir de leur territoire à travers la maîtrise ce son urbanisation.

Bien sûr, de nouvelles contraintes nous sont imposées. La première d'entre elles étant la limitation drastique des nouvelles superficies à urbaniser. La nécessité de protéger les zones Agricoles et Naturelles a pour effet le regroupement au plus près du bourg des extensions constructibles. Entre densification, zones à risques et périmètres de protections divers, les

choix sont parfois difficiles et toujours discutables. Mais quels que soient ces choix, la réussite du PLU, et plus généralement l'avenir du village, dépendront de la volonté des propriétaires actuels de mettre en vente ces nouvelles parcelles constructibles.

Rappel: Un cahier de concertation, ouvert à tous les habitants de Bielle, est à votre disposition en mairie. Nous y avons joint les propositions de règlement et de zonage provisoires afin que chacun puisse apporter sa contribution à l'élaboration de ce PLU. Ce cahier est à la disposition de chacun jusqu'au lundi 11 février à 12h00.

BEURK!

 Malgré notre appel lancé dans un précédent Bulletin Municipal, le problème posé par les chiens divagant en toute liberté dans les rues du village n'a pas été résolu. Certaines rues et pelouses sont devenues le témoin quotidien de leur passage malodorant. Deux poubelles équipées pour ramasser ces déjections ont donc été mises à disposition des propriétaires de chiens.





• Une nouvelle décharge sauvage (déchets verts, plastiques, gravats, graviers...) est en train de prendre forme, chemin d'Aspeigt.
Rappelons que ce type de comportement est totalement interdit et leurs auteurs sont passibles de poursuite.

Article R635-8 du Code Pénal: « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit…..»

• Rangement des poubelles et entretien des trottoirs, quelques règles essentielles de bon voisinage pour le bien-être de tous :

- Ne pas abandonner des déchets :

Il est interdit d'effectuer, d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritus, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

- Ranger ses poubelles :

Les poubelles doivent être sorties au plus tôt la veille au soir du jour de collecte et doivent être rentrées au plus tard le lendemain du jour de collecte à 9h.

Comité des fêtes

Dans quelques semaines se déroulera le 3^{ème} Trail du Bénou. Le succès grandissant de cette animation nécessite une organisation toujours plus pointue. Afin de répondre à cet enjeu, un appel est lancé à toutes les bonnes volontés. Rendez-vous donc le 1^{er} Mai.